

«NOUS NE SOMMES PAS
MILLIONNAIRES.»

DENISE ANGERS
ET JOSEPH-CLAUDE
POULIN

UN TESTAMENT
QUI DONNE DES AILES
ET DES RACINES
LE HÉROS DE XAVIER

PATRIMOINE

MIEUX PLANIFIER... MIEUX VIVRE

GISÈLE DES GROSEILLIERS UNE FEMME GÉNÉREUSE, MA SŒUR

Gisèle Des Groseilliers était, au moment de son décès subit en janvier 2006, une «jeune» retraitée du Département de santé environnementale et santé au travail de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

Orpheline tôt dans la vie, elle fit des études primaires et secondaires et obtint par la suite un diplôme d'études commerciales qui l'amena à quitter son village natal pour la grande ville... Montréal. Elle devint graduellement la plus urbaine des citadines.

Au début des années 70, elle fut engagée à l'Université de Montréal comme secrétaire de direction et fit la connaissance du Dr Jules Brodeur, un professeur-chercheur spécialisé dans le domaine de la toxicologie, qui devint son patron. Elle admirait beaucoup cet homme pour ses qualités intellectuelles et humaines.

Très vite, elle comprit toutes les difficultés inhérentes à la poursuite d'études universitaires. Elle s'attela donc à la tâche d'aider «ses» chers étudiants. Elle les appuyait pour trouver une aide financière, leur donnait un coup de pouce pour taper leur mémoire ou leur thèse, les dirigeait vers les «bonnes» personnes-ressources tout en accomplissant son travail.

De là, et aussi d'un regret de n'avoir pu pousser ses études «un peu plus haut, un peu plus loin», lui vient, je présume, l'idée de faire un legs à l'Université de Montréal pour soutenir les étudiants qui s'intéressent à la toxicologie. Ce fut un don du cœur, un don raisonné. C'était une femme généreuse, c'était ma sœur.



NICOLE DES GROSEILLIERS SÉVIGNY

«Ce legs confirme l'authenticité et la profondeur de l'engagement de M^{me} Des Groseilliers envers les causes qui lui étaient chères.» *Jules Brodeur*

«NOUS NE SOMMES PAS MILLIONNAIRES.» *DENISE ANGERS ET JOSEPH-CLAUDE POULIN*

Nous sommes d'une génération qui, lorsqu'elle entreprenait des études universitaires, n'avait pas à se préoccuper de questions matérielles, puisque, en général, nous habitons chez nos parents qui pouvaient aussi nous aider à payer nos études.

Nous sommes également d'une génération pour laquelle il devenait pensable d'aller compléter à l'étranger sa formation universitaire : nous avons eu la chance d'étudier à l'extérieur du pays et d'y consacrer nos efforts à temps complet. Nous aimerions maintenant faciliter à la génération suivante l'accès à un parcours comparable.

M^{me} Angers. – Au fil de mes 47 ans de carrière dans l'enseignement, du secondaire à l'université en passant par le collégial, j'ai vu se modifier progressivement le profil de nos étudiants, devenus plus nombreux grâce à l'ouverture du système d'éducation dans les années 60. Venus d'horizons de plus en plus divers, ils sont devenus également habités par des ambitions à la hauteur de la mondialisation qui touchait peu à peu nos sociétés. Le corollaire de cette évolution a été la croissance des besoins financiers auxquels ils devaient faire face.

Ce contexte et le sentiment de la nécessité d'une solidarité intergénérationnelle, prolongement de la longue carrière universitaire que nous avons faite, nous ont poussés, mon mari et moi, à faire un don planifié en faveur des étudiants de quatre départements qui sont le cœur même des sciences humaines : histoire, histoire de l'art et études cinématographiques, philosophie et littératures de langue française. Médiévistes, nous avons de plus privilégié une discipline : les études européennes.

Mais, un don planifié ne venant à maturité qu'au décès des donateurs et ayant l'intention de vivre encore longtemps, nous avons décidé de créer un fonds de bourses en versant une partie de notre don maintenant. L'étalement des versements sur quelques années nous a facilité les choses. C'est maintenant qu'on est actifs que c'est intéressant sur le plan fiscal. Ce fonds permettra bientôt d'accorder les premières bourses afin d'encourager les meilleurs étudiants et de les inviter à se dépasser.

M. Poulin. – Pour ma part, j'ai fait carrière à l'Université Laval. En début de parcours, dans les années 70, j'ai enseigné à la Sorbonne. Cette époque de ma vie, qui



fut des plus stimulantes, couronnait un séjour d'études supérieures en Europe au cours duquel j'ai parfait ma formation en études européennes. Des belles années enrichissantes sur le plan intellectuel, une chance inouïe pour un jeune Québécois d'origine modeste, né d'une famille encore dépourvue de tradition universitaire. Nous étions quatre enfants chez nous, ils étaient cinq dans ma belle-famille. C'est pendant cette période riche en émotions que j'ai rencontré Denise Angers, celle qui allait devenir ma femme. C'était à l'occasion d'une soutenance de thèse à la Sorbonne. Nous avons tous deux la même passion pour l'histoire. Décidément, le monde universitaire aura occupé beaucoup de place dans notre vie. Denise a aussi d'autres passions telles que la musique, elle est pianiste, et l'ornithologie ainsi que la région d'origine de sa famille paternelle, Charlevoix.

Au fil des ans, l'action philanthropique est devenue un projet commun. Nous ne sommes pas millionnaires, mais nous avons trouvé le moyen d'aider. À bien y penser, nous croyons que beaucoup de gens sont capables d'en faire autant, même s'ils pensent malheureusement que c'est impossible. C'est quand même dommage. C'est une perception qu'il faut changer.

•

UN TESTAMENT QUI DONNE DES AILES ET DES RACINES

Au moment de la préparation ou de la révision de votre testament, il est important de considérer les conséquences sur votre entourage de vos dernières volontés. Outre la détermination de vos légataires et de leurs parts, il faudra vous assurer que les effets fiscaux de vos gestes ne seront pas défavorables à vos légataires. Aussi, ce sera l'occasion d'évaluer la possibilité de faire un ou plusieurs dons philanthropiques. Pour amorcer votre réflexion, il est primordial de préparer un bilan successoral avec votre notaire.

BILAN SUCCESSORAL

Le bilan successoral consiste en une photo de votre actif et de votre passif au décès en tenant compte des impacts fiscaux causés par la disposition présumée de certains de vos biens au décès. Cette démarche essentielle à l'établissement de votre testament vous permettra de prendre conscience de l'ampleur de votre valeur nette au décès. Certains testateurs sont stupéfaits de réaliser l'importance de leur valeur nette ou de l'incidence fiscale résultant du décès. Ils s'interrogent alors sur la façon de minimiser l'impôt à payer et d'éviter des effets fiscaux néfastes à leurs légataires découlant de la somme léguée.

Le testateur qui a des enfants sera donc bien avisé de réfléchir à la façon dont il souhaite transmettre son patrimoine financier sans nuire à leur bien-être. Pour ce faire, il devra prendre en considération l'importance de son patrimoine, l'âge des légataires, leur degré d'autonomie et de maturité ainsi que leur capacité à gérer ce patrimoine. Chaque cas sera un cas d'espèce.

LEGS À TERME, SUJET À L'ACHAT D'UNE RENTE OU EN FIDUCIE

Une fois sa réflexion terminée, afin d'éviter ou de réduire les effets secondaires d'un legs substantiel, le testateur peut envisager avec son notaire, notamment, de faire un legs à terme, un legs sujet à l'achat d'une rente ou encore un legs en fiducie.

Quelle que soit l'option choisie, l'étalement du versement du capital devrait permettre au bénéficiaire d'approprier sa nouvelle richesse et de se familiariser avec la gestion financière sans se brûler les ailes. S'il est désigné comme cofiduciaire, il pourra également participer activement à la gestion du patrimoine conjointement avec l'autre fiduciaire que le testateur aura désigné et s'ancrer progressivement dans sa nouvelle situation.

ET POURQUOI PAS CHANGER LE MONDE ?

Dans le cas où le testateur estime que son patrimoine est plus que suffisant pour assurer le bien-être de sa famille, il pourra alors considérer en léguer une partie à une association de bienfaisance de son choix. Il n'est pas nécessaire d'avoir gagné à la loto pour avantager une œuvre de charité! Et l'on n'est pas obligé de tout donner non plus. Il peut s'agir d'une somme prédéterminée, d'un pourcentage ou d'un résidu de notre avoir. De plus, il n'est pas rare que le coût d'un tel legs revienne après impôt à 50 % de sa valeur, le tout étant fonction de l'impôt exigible pour chacun. Dans des organisations caritatives qui offrent la possibilité de créer un fonds de dotation personnalisé, vos héritiers pourront suivre la progression du fonds et en constater les fruits (remettre des bourses aux étudiants par exemple), voire y souscrire à leur tour. Le donateur aura ainsi donné des ailes à la société de bienfaisance et des racines à ses héritiers.

Un legs à une œuvre de charité permet au testateur de contribuer à une cause qui lui est chère, de transmettre ses valeurs de partage et d'engagement social aux générations futures et ainsi de laisser sa marque et de remettre à la société un peu de ce qu'il a reçu. Lorsque ce sera fait, il aura réellement le sentiment de changer le monde... à sa mesure.

• JEAN VALIQUETTE
VALLÉE, VALIQUETTE, NOTAIRES

LES PERSONNES SUIVANTES SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE, QUI RECONNAIT ET HONORE CEUX ET CELLES QUI ONT PRÉVU UN LEGS OU UN AUTRE DON PLANIFIÉ EN FAVEUR DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. DE PLUS, QUELQUE 300 AUTRES PERSONNES SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE.

NOUVEAUX MEMBRES AU 15 MARS 2008

● Amyot, Arthur ● Bouchard, Émile ● Gilles Deschatelets ● Godin, Suzanne ● Provost, Françoise J. ● Turcotte, Danielle
● Bilodeau, Jean ● Daigneault, Josée ● Floc'h-Rousselle, Gisèle ● Poitras-Dubord, Lise ● Rousselle, Jean-Pierre ● Valiquette, Luc

LES PERSONNES SUIVANTES REPRÉSENTENT LES SUCCESSIONS DES DONATEURS QUI ONT CONSENTI PAR LE PASSÉ UN LEGS À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. AUSSI, PLUS DE 100 AUTRES SUCCESSIONS SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE.

NOUVEAUX MEMBRES AU 15 MARS 2008

Succession Yves Décarie Succession Émilien-Rhéaume
● Fernando Pellicer ● Gilles Deschatelets



LES SUCCESSIONS

Questions de loi,
questions de choix

Tout ce que vous devez savoir

COLLECTION PROTÉGEZ-VOUS

Ce guide pratique de 160 pages couvre la plupart des aspects d'une bonne planification successorale : testament, succession, mandat d'inaptitude, liquidation. L'objectif de ce guide est de vous informer quant aux aspects juridiques des successions afin d'alimenter votre réflexion. *Pour l'amour de soi et de ses proches.*

Pour obtenir gratuitement cette brochure, veuillez cocher la case appropriée sur la carte-réponse ci-jointe.

LE HÉROS DE XAVIER

À l'origine du texte qui suit se trouve une nouvelle qu'on m'a transmise à la suite de l'hommage que le bulletin *Patrimoine* rendait au printemps 2006 à l'un de nos donateurs, Marcel Boyer.

ENTRE NOUS

PAR CHANTAL THOMAS,

DIRECTRICE DE LA DIVISION DES DONS MAJEURS ET PLANIFIÉS

X

avier, 12 ans, est le petit-fils de Marcel Boyer. L'an dernier, pour un travail dans son cours d'anglais de sixième année à l'Académie Saint-Clément sur le thème « Quelqu'un qu'on admire parce qu'il s'est engagé dans une cause et a fait des dons », il a choisi de faire l'éloge de son grand-père. Marcel Boyer a fait un don planifié important à l'Université de Montréal qui le rend particulièrement heureux et qui fait la fierté de toute sa famille. Xavier a préparé une affiche et fait une présentation orale devant sa classe, mettant en relief les activités professionnelles et sociales de son héros ainsi que sa générosité.



SUR LA PHOTO, ON APERÇOIT XAVIER, TOUT SOURIRE (EN BAS À DROITE), ET SON GRAND-PÈRE, MARCEL BOYER (AU CENTRE, À LA DEUXIÈME RANGÉE), EN COMPAGNIE DE LA FAMILLE BOYER AU MOMENT DE L'ANNONCE OFFICIELLE DU DON.

Voici ce que Xavier a confié : « J'étais le seul de ma classe à faire ce devoir sur un membre de ma famille. Je suis très fier de mon grand-père, c'est la personne la plus travaillante que je connais, je l'admire pour cette qualité. Il adore son travail, y met beaucoup d'énergie et a réussi sa carrière. Il est reconnu dans son domaine, l'économie, et a gagné plusieurs prix. Il est généreux aussi. C'est pour aider ce domaine qu'il a fait un don. De plus, mon grand-père a beaucoup voyagé et il joue au hockey, car il est en forme. Moi, je fais un peu d'escrime et de soccer. Parmi les matières enseignées, j'aime surtout l'histoire, l'histoire des pays et des différentes civilisations. Je travaille très fort dans mes études, j'ai d'ailleurs obtenu une bonne note pour ce travail. J'aimerais un jour réussir comme mon grand-père. »

Le bulletin *Patrimoine* est publié à l'intention de la famille universitaire et des amis de l'Université de Montréal. Vos commentaires et suggestions sont bienvenus et peuvent être adressés à Chantal Thomas, Bureau du développement et des relations avec les diplômés, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec), H3C 3J7.

L'information présentée dans ce bulletin a été obtenue de sources jugées fiables, mais l'Université de Montréal ne peut garantir son exactitude. L'Université, ses employés et ses conseillers n'assument aucune responsabilité quant aux erreurs ou omissions, ou tout dommage découlant de l'usage des renseignements publiés. Nous recommandons aux lecteurs de consulter leurs propres conseillers afin de déterminer l'applicabilité, dans chaque cas particulier, de l'information contenue dans ce bulletin.

Tous droits réservés. Ce bulletin est protégé contre toute reproduction ou exploitation illégales.